



07200 St Maurice d'Ardèche
 Tél : 04 75 37 75 86
 Fax : 04 75 37 01 02
 Courriel :
Cros.d.auzon@wanadoo.fr
www.domaine-cros-auzon.com

CONTRAT DE RESERVATION 2010

CAMPING – CARAVANING

CAMPING-CAR

LOCATIONS

Vous avez choisi le domaine du CROS D'AUZON pour vos prochaines vacances et nous vous remercions.
 D'ores et déjà, notre équipe œuvre afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.

Si vous avez posé une option de réservation, elle reste valable 8 jours ouvrés à compter de la date de départ du domaine (le cachet de la poste faisant foi).

Veillez nous retourner alors le présent contrat dûment renseigné, signé accompagné d'un acompte de 40 % du montant global estimatif de votre séjour et de 100 % des frais de dossier (par chèque bancaire ou postal, carte bancaire ou chèques vacances) (voir les conditions générales concernant le montant des frais de dossier).
 Passé ce délai, le Domaine du Cros d'Auzon se réserve le droit d'annuler toute option non confirmée sans préavis.
 45 jours avant votre arrivée, le second acompte devra nous être versé accompagné du talon de règlement joint à votre lettre de confirmation (sans rappel de notre part).
 Le solde de votre séjour sera réglé à votre arrivée.

NOM * :	Prénom * :
Adresse * :	Code postal * : □□□□□
Ville * :	Pays * :
Tél * :	Portable :
Mail :	@

Date d'arrivée * : .. / .. / 14h00	Date de départ * : .. / .. / 10h00
--	--

Nb d'adultes* : Nb enfants – 10 ans* : Nb enfants – 7 ans* :

➤ Emplacement pour tente ou caravane*	Dimensions :
➤ Petite tente sur le même emplacement*	Oui* (1€/jour/tente) - Non*
➤ Location de réfrigérateur*	Oui* (4,80€/jour/frigo) - Non*
➤ Animal de compagnie sur emplacement	Oui* (3€/jour/animal) - Non* Nombre * :

➤ Location Mobil home 2 chambres sur le camping*	<input type="text"/>
➤ Location Mobil home 3 chambres sur le camping*	<input type="text"/>
➤ Location Mobil home 3 chambres résidence « Les jardins d'Auzon »*	<input type="text"/>
➤ Location Chalet 3 chambres sur le camping*	<input type="text"/>

➤ Animal de compagnie en locatif	Oui* (4€/jour/animal) - Non* Nombre * :
➤ Petite tente sur la parcelle locative (sauf résidence)	Oui* (7€/jour/Tente) - Non*

➤ Montant prévisionnel de votre séjour (séjour + frais de dossier**) :	<input type="text"/>
➤ Carte FFCC assurance annulation (optionnelle)	<input type="text"/>
➤ Total du montant de votre séjour	<input type="text"/>

➤ <u>Acompte Nr 1</u> : 40% du montant du séjour * à la réservation + frais de dossier**	<input type="text"/>
➤ <u>Acompte Nr 2</u> : 40% du montant du séjour * 45 jours avant votre arrivée	<input type="text"/>

Solde de votre séjour à votre arrivée.

Mr ou Mme a pris connaissance et accepte les conditions de vente d'emplacement et de locations de loisirs précisées au verso*.

Fait à :

Le :

Signature.

* (rubriques à renseigner impérativement) ** voir conditions générales

Paiement par carte sécurisé (N°carte + date de validité).....

Paiement au Crédit agricole de Saint Etienne de Fontbellon

RIB France : 13906 00116 22884645050 61

Code IBAN :

FR 76 1390 6001 1622 8846 4505 061

Code AGRIFRPP839

CARTE FEDERATION FRANCAISE DE CAMPING CARAVANING

DETAILS DES GARANTIES D'ANNULATION ou D'INTERRUPTION DE SEJOUR.

Les frais d'annulation de réservation ou d'interruption de séjour sont garantis du fait d'un des événements suivants subis par l'assuré, son conjoint ou l'un de leurs ascendants ou descendants directs (1^{er} degré).

- L'accident automobile concernant le véhicule de moins de 3.5 tonnes, utilisé pour partir en vacances et sous réserve qu'il intervienne la veille ou le jour de la réservation de la location et qu'il immobilise le véhicule plus de 48 heures et entraîne plus de 5 heures de réparation.
- Le vol du véhicule de moins de 3.5 tonnes intervenant dans les 30 jours précédant le départ ou le jour de l'arrivée prévue pour la location, sous réserve que le véhicule ne soit pas retrouvé durant cette période ou qu'il soit retrouvé endommagé la veille ou le jour du départ et immobilise le véhicule plus de 48 heures et entraîne plus de 5 heures de réparation.
- La destruction du domicile personnel par incendie, explosion, dégâts des eaux, à condition que les locaux soient détruits au moins à 50%.
- Le vol au domicile privé intervenant dans les 48 heures précédant le départ et sous réserve que l'importance du sinistre rende nécessaire la présence de l'assuré.
- Le vol des papiers d'identité ou des passeports le jour du départ.
- Le décès ou l'hospitalisation par suite de maladie ou d'accident.
- Les complications dues à l'état de grossesse, si l'état de grossesse a moins de 6 mois au moment du départ.
- La mutation ou la suppression des vacances par l'employeur (franchise 20%).
- La rechute ou l'aggravation d'une maladie à condition que l'assuré n'ait pas connaissance de celle-ci au moment de la réservation.
- Dans tous les cas, cette garantie n'interviendra que dans la mesure où l'évènement garanti entraîne l'annulation complète du séjour.
- Plafond de garantie : **1600 €**

Toute demande d'annulation ou d'interruption de séjour devra faire l'objet de l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception adressé au Domaine du Cros d'Auzon.

Coupon à remplir et à renvoyer au **Domaine du Cros d'Auzon 07200 Saint Maurice d'Ardèche** en même temps que votre contrat de réservation

DEMANDE D'ADHESION CARTE FFCC

Nom : _____ Prénom : _____ Profession : _____

Nom et prénom du conjoint : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Né le : _____ A : _____ Nationalité : _____

Carte d'identité N° : _____ Préfecture : _____

Nombre d'enfants de moins de 18 ans dans mon installation :

Matériel : Tente Caravane Camping-car Hébergement locatif

Je campe en couple* seul

Je souhaite recevoir la Carte FFCC 2010 incluant l'assurance annulation en rajoutant la somme de 29 € au contrat de réservation du Domaine du Cros d'Auzon.

En échange, je recevrais de la FFCC ma carte et le détail de tous les services qu'elle m'apporte.

A : _____ Le : _____ Signature : _____

* marié, pacsé ou concubinage reconnu par l'état.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU DOMAINE DU CROS D'AUZON 2010

(Camping et hôtellerie de plein air)

Domaine du Cros d'Auzon Vogüé - 07200 - SAINT MAURICE D'ARDECHE Tél : 04 75 37 75 86 E-mail : camping.auzon@wanadoo.fr

Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente des voyages ou de séjours sont déterminées par la loi N°92 645 du 13 juillet 1992 (J.O. du 17 juin 1994)

Ces conditions générales s'appliquent à tous les clients.

L'achat d'un séjour implique de la part de l'acheteur l'acceptation de l'ensemble des dispositions des conditions générales de vente ci-dessous énumérées.

1- VOTRE SEJOUR

En camping caravanning ;

Notre prix de base comprend :

- la fourniture d'un emplacement pour deux personnes du jour d'arrivée 14h00 au jour de départ 10h00 ;

- la place pour une tente, une caravane ou un camping car ;
- la place de stationnement de votre véhicule sur l'emplacement ;
- la fourniture d'eau et d'électricité sur votre emplacement ou à proximité ;
- l'accès aux douches chaudes.

Notre prix de base ne comprend pas :

- les personnes adultes supplémentaires, les visiteurs ;
- les enfants supplémentaires ;
- les véhicules supplémentaires, les tentes supplémentaires ;
- le supplément pour un animal de compagnie (autorisés par la législation en vigueur) ;
- la taxe de séjour collectée pour le compte des municipalités et payable sur votre lieu de séjour ;
- les animations hors période estivale (Juillet/Août) ;
- les activités mises en place en partenariat avec des prestataires extérieurs.

En location :

Notre prix de base comprend :

- la fourniture d'une location équipée pour le nombre de personnes prévues en fonction de la location choisie du jour d'arrivée 14h00 au jour de départ 10h00 ;
- la place de stationnement pour un véhicule sur l'emplacement ;
- la fourniture d'eau, d'électricité et de gaz prévu dans les équipements fixes de la location ;

Notre prix de base ne comprend pas :

- la fourniture de draps et de taies d'oreillers (achat possible) ;
- les véhicules supplémentaires, les tentes supplémentaires ;
- le supplément pour un animal de compagnie (autorisés par la législation en vigueur) ;
- la taxe de séjour collectée pour le compte des municipalités et payable sur votre lieu de séjour ;
- les animations hors période estivale (Juillet/Août) ;
- les activités mises en place en partenariat avec des prestataires extérieurs.
- la fourniture de gaz pour les appareils amovibles (barbecue, éclairage) ;
- la caution de 250 € pour le mobilier et le matériel + la caution de 60 € dans le cas où la location ne serait pas rendue dans un état de propreté suffisant à votre départ du lieu de séjour.

2- FRAIS DE DOSSIER

Chaque réservation de séjour donne lieu à la perception de frais de dossier

- séjour de moins de 7 nuits : 10 € par emplacement ou location ;

- séjour de plus de 7 nuits : 29 € par emplacement ou location.

- séjour groupe (plus de 5 locations ou emplacements) : forfait de 60 €.

3- RESERVATION ET REGLEMENT DU SEJOUR

3-A ENREGISTREMENT DE LA RESERVATION

Pour toute réservation, jusqu'à 30 jours du départ, une option de réservation est enregistrée, sous réserve de disponibilité, dès réception et traitement de la demande de réservation par téléphone, mail ou courrier.

Un dossier de réservation est envoyé au demandeur par courrier postal ou électronique accompagné d'une lettre d'option.

L'option de réservation est valable 8 jours. L'option s'entend confirmée (et devient donc une réservation ferme) après l'enregistrement de l'acompte de 40% du montant prévisionnel du séjour + 100% des frais de dossier.

Toute option de réservation non confirmée par courrier postal ou électronique sera automatiquement annulée sans préavis de notre part.

A réception de votre acompte, une confirmation d'inscription vous sera adressée par courrier postal ou électronique, confirmant :

- les dates de votre séjour ;
- le montant total de votre séjour en fonction des éléments que vous nous aurez fournis sur votre demande de réservation ;
- le montant de l'acompte perçu ;
- le montant du second acompte régler 45 jours avant votre arrivée.

3-B REGLEMENT DU SOLDE

Le client s'engage formellement à verser au Domaine du Cros d'Auzon le solde de son séjour, à son arrivée.

Le règlement de l'acompte et du solde de votre séjour s'effectue auprès du Domaine du Cros d'Auzon.

Une facture acquittée sera fournie lors du règlement du solde au seul nom du demandeur de la réservation pour les séjours comprenant la réservation de plusieurs emplacements ou locations même en cas de paiements multiples.

3-C INSCRIPTION TARDIVE

En cas d'inscription moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée au moment de l'inscription pour confirmation de la réservation.

3-D MODES DE REGLEMENTS

Les modes de paiement acceptés sont les suivants : chèque bancaire ou postal, carte bancaire (carte bleue, visa, Eurocard/Mastercard, chèques vacances).

3-E JUSTIFICATIFS OUVRANT DROIT A UNE AIDE

Le domaine du Cros d'Auzon remplit les formulaires remis par les clients à leur arrivée concernant les aides accordées par les différents organismes sociaux (C.A.F., MUTUELLES, C.E.,.....) à condition que ces formulaires soient remis au début du séjour.

Aucun justificatif de séjour ne sera effectué au départ du client ni envoyé par courrier postal au frais du Domaine du Cros d'Auzon.

En location, une caution de 250 € pour le mobilier et le matériel et 60 € pour les frais de ménage vous sera demandée à votre arrivée sur votre lieu de séjour. Elle sera rendue en fin de séjour sous réserve que la location soit restituée en parfait état de propreté et déduction faite des indemnités retenues pour les dégâts et manques éventuels. En cas de départ sans état des lieux possible, la caution est conservée et renvoyée ultérieurement déduction faite des retenues éventuelles pour nettoyage, manque ou dégradation ou réparation constatés. La décision d'un tel départ sans état des lieux équivaut à une acceptation de la décision du Domaine du Cros d'Auzon sur la retenue de tout ou partie de la caution. Le client ne peut exiger que le domaine du Cros d'Auzon procède à l'inventaire en dehors des heures prévues à cet effet.

5- ANIMAUX FAMILIERS

Vos animaux domestiques sont admis sur les emplacements de camping ainsi que dans les locations. Ils doivent être tenus en laisse dans le domaine, ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des vacanciers et respecter les règles d'hygiène. Vous devez être en mesure de présenter les certificats de vaccination obligatoires. La déclaration de l'animal lors de la réservation. Un supplément forfaitaire par animal vous sera demandé. Les animaux ne sont pas acceptés dans la zone aquatique du Domaine du Cros d'Auzon ni dans la salle à manger de l'hôtel.

6- MODIFICATION D'UN SEJOUR CONFIRME

Nous acceptons toute modification de date, ou du nombre de participants, dans la limite de disponibilité au moment de la demande de modification.

Pour toute demande de modification formulée auprès du service de réservation plus de trente jours avant le début du séjour, si le montant de votre réservation après modification s'avère inférieure au montant de la réservation initiale, nous facturerons en supplément un montant forfaitaire de 35 €.

Si la modification intervient moins de trente jours avant le début du séjour, une pénalité d'un montant égal à la différence entre le montant du séjour initialement prévu et le montant du séjour modifié sera appliquée. Toute modification de séjour doit faire l'objet d'un courrier postal ou électronique adressé au Domaine du Cros d'Auzon. La date de modification retenue sera celle figurant sur le courrier, cachet de la poste faisant foi.

7- ANNULATION D'UN SEJOUR. INTERRUPTION D'UN SEJOUR.

Clients ayant choisis l'assurance annulation Carte FFCC

Nous proposons une assurance annulation ou interruption de séjour par l'intermédiaire de notre partenaire Fédération Française de Camping Caravanning. Cette assurance est optionnelle (29 €). Le détail des garanties est mentionné ci-dessous.

Notre partenaire (FFCC) s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant choisi l'option payante (29 €) de cette assurance annulation, interruption de séjour.

Toute demande d'annulation ou d'interruption de séjour devra se faire auprès du Domaine du Cros d'Auzon par lettre recommandée avec accusé de réception.

Clients n'ayant pas choisis l'assurance annulation Carte FFCC.

Le domaine du Cros d'Auzon n'effectuera aucun remboursement d'un séjour annulé en totalité ou partiellement aux clients n'ayant pas choisi l'option Assurance annulation de la FFCC. Le montant déjà payé sera considéré comme une pénalité. Une facture mentionnant cette pénalité sera adressée au client ayant annulé son séjour.

8/ DETAILS DES GARANTIES D'ANNULATION ou D'INTERRUPTION DE SEJOUR. (garanties F.F.C.C.)

Les frais d'annulation de réservation ou d'interruption de séjour sont garantis du fait d'un des événements suivants subis par l'assuré, son conjoint ou l'un de leurs ascendants ou descendants directs (1^{er} degré).

- L'accident automobile concernant le véhicule de moins de 3.5 tonnes, utilisé pour partir en vacances et sous réserve qu'il intervienne la veille ou le jour de la réservation de la location et qu'il immobilise le véhicule plus de 48 heures et entraîne plus de 5 heures de réparation.
- Le vol du véhicule de moins de 3.5 tonnes intervenant dans les 30 jours précédant le départ ou le jour de l'arrivée prévue pour la location, sous réserve que le véhicule ne soit pas retrouvé durant cette période ou qu'il soit retrouvé endommagé la veille ou le jour du départ et immobilise le véhicule plus de 48 heures et entraîne plus de 5 heures de réparation.
- La destruction du domicile personnel par incendie, explosion, dégâts des eaux, à condition que les locaux soient détruits au moins à 50%.
- Le vol au domicile privé intervenant dans les 48 heures précédant le départ et sous réserve que l'importance du sinistre rende nécessaire la présence de l'assuré.
- Le vol des papiers d'identité ou des passeports le jour du départ.
- Le décès ou l'hospitalisation par suite de maladie ou d'accident.
- Les complications dues à l'état de grossesse, si l'état de grossesse a moins de 6 mois au moment du départ.
- La mutation ou la suppression des vacances par l'employeur (franchise 20%).